

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 17 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent : CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RAFFIN Karine (*suppléante*) ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent ; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CHAPPE Fanny à GOUAULT Jacky ; GIUNTINI Jean-Pierre à GUILLOU Claudine ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE GOFF Yannick à MOURET Patricia ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; RIOU Philippe à CADUDAL Véronique ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; LARVOR Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE FLOC'H Éric ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; VAROQUIER Lydie ; LE MEAUX Vincent ; LE MOIGNE Yvon ; SALLIOU Pierre

<b><u>Nombre de conseillers en exercice :</u></b>	<b>88 Titulaires - 43 suppléants</b>
Présents	60
Procurations	14
<b>Votants</b>	<b>74</b>
Absents	14

DEL2023-12-250

## CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES COTES D'ARMOR – CHARGÉ DE MISSION GENS DU VOYAGE

Vu le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage acté le 26 mai 2019 ;

Vu la délibération du 21 mai 2019 validant la création d'un poste de Chargé de mission Gens du voyage des Côtes d'Armor et la participation financière de l'Agglomération au prorata du nombre d'habitants ;

Vu la délibération du 27 septembre 2022 approuvant le partenariat interinstitutionnel pour l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage à travers une convention de gestion du poste de médiateur en charge de la mission Gens du voyage à l'échelle du département ;

Considérant l'arrivée à échéance de la convention ;

Considérant le souhait de l'Etat et des EPCI du département de poursuivre l'optimisation de leurs dépenses en mutualisant le poste de médiation, d'accompagnement et d'accueil des gens du voyage sur le département des Côtes d'Armor, et l'animation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage ;

Considérant que ce poste mutualisé est financé à hauteur de 50 % par l'Etat, et le reste par les EPCI au prorata de leur population ;

Considérant que la convention actuelle arrive à échéance le 12 décembre 2023, la chargée de mission en poste actuellement arrête ses fonctions le 11 janvier 2024 ;

Considérant qu'il convient alors dans un premier temps de poursuivre le contrat pour une durée d'un mois, puis de valider le recrutement d'un agent de catégorie A à temps complet (35 heures hebdomadaires), pour une durée de 36 mois ;

Considérant que le montant prévisionnel mensuel pris en charge par Guingamp-Paimpol Agglomération est estimé 351.67 € ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Agglomération à l'unanimité,

- Approuve le partenariat interinstitutionnel pour l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage, qui fixe notamment les règles de gestion de l'agent affecté à cette mission ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement du Chargé de mission en charge de la médiation, de l'accueil et de l'accompagnement des Gens du voyage sur le territoire départemental.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Vice-présidente,  
Claudine GUILLOU



Le Secrétaire de séance,  
Hervé RANNOU

